

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

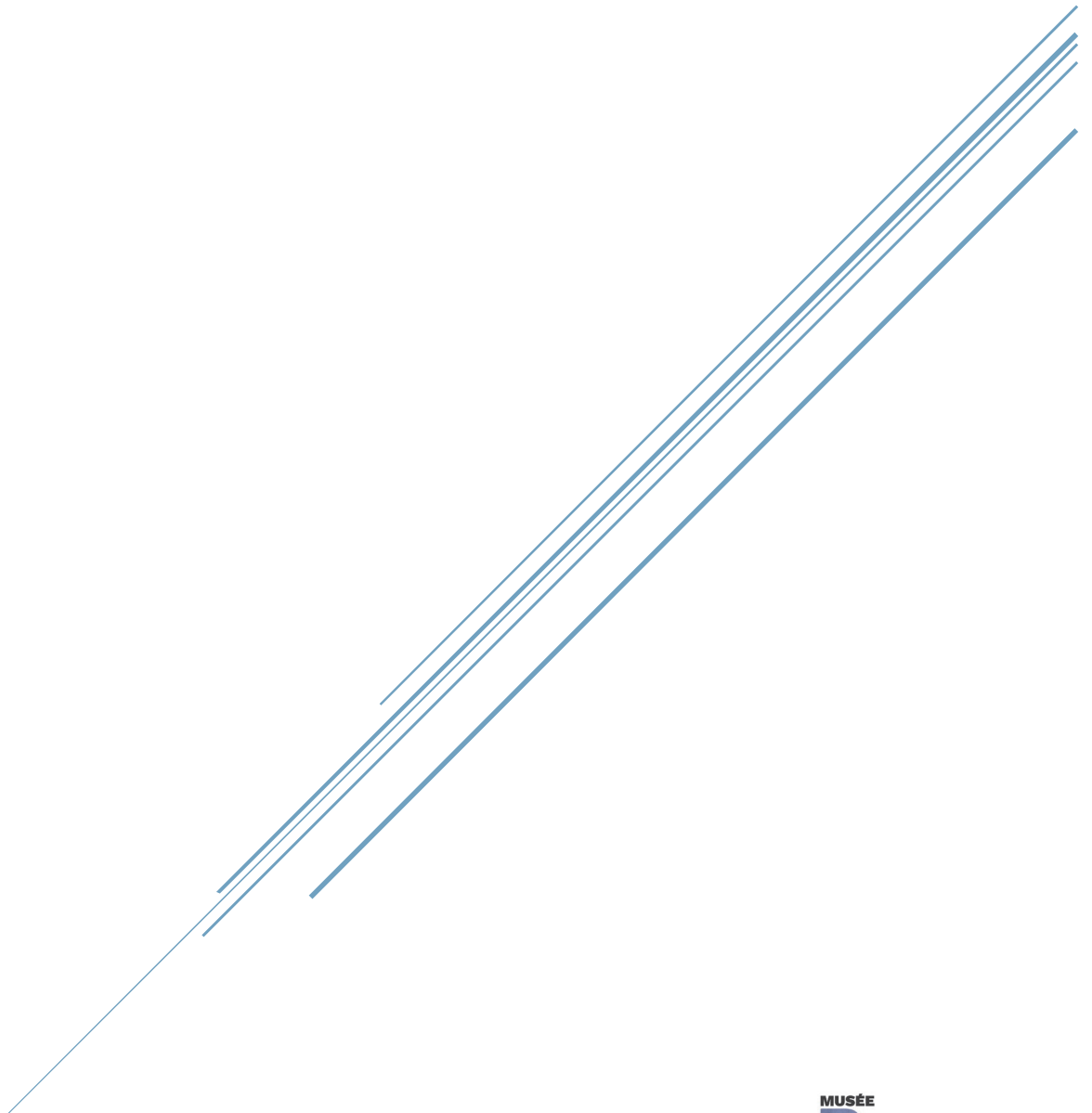


Table des matières

Contexte	3
Définitions du développement durable	3
1. Santé et qualité de vie	4
2. Équité et solidarité sociales	4
3. Protection de l'environnement	4
4. Efficacité économique	4
5. Participation et engagement.....	4
7. Subsidiarité	5
8. Partenariat et coopération intergouvernementale	5
9. Prévention	5
10. Précaution	5
11. Protection du patrimoine culturel.....	5
12. Préservation de la biodiversité	5
13. Respect de la capacité de support des écosystèmes.....	5
14. Production et consommation responsables	5
15. Pollueur payeur	6
16. Internalisation des coûts	6
Principes directeurs	6
1. Santé et qualité de vie	6
2. Équité et solidarité sociales	6
Champs d'application	7
Objectifs de la politique	8
Rôles et responsabilités	9
Entrée en vigueur et révision	10
Révision.....	10
Plan d'action	11
Objectif 1 : Optimiser les rôles et responsabilités des équipes et favoriser la rétention, le recrutement, le bien-être et le perfectionnement	11

Objectif 2 : Doter le Musée d'une vision à long terme en développement durable et obtenir un engagement ferme des personnes dirigeantes, son personnel et ses bénévoles	11
Objectif 3 : Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel lié au mandat et à la mission du Musée.	12
Objectif 4 : Produire, consommer et disposer des déchets de façon responsable.	13
Objectif 5 : Renforcer les valeurs d'équité et de solidarité sociales	13
Objectif 6 : Efficacité économique	14

Contexte

Cinq ans après l'adoption d'une première politique de développement durable (2018) et à la suite de la mise en place de différentes actions, le Musée POP renouvelle son engagement envers le développement durable par le biais de la présente politique.

Le Musée s'engage à réaliser ses activités dans le plus grand respect de son environnement économique, physique et social ainsi que dans l'application de pratiques de saine gouvernance au sein de son institution. Le Musée adhère à la charte *Musées et développement durable* de la Société des musées du Québec (SMQ).

Avec cette politique de développement durable, le Musée POP souhaite contribuer activement à bâtir un monde meilleur, sans compromettre celui des générations futures.

Mission

Le Musée POP témoigne de la société québécoise et étudie son évolution d'hier à aujourd'hui. Il fait découvrir les façons d'être et les savoir-faire des Québécois.es ainsi que des éléments phares de leur vie quotidienne. Pour ce faire, il invite ses visiteurs à participer activement à l'expérience muséal.

Vision

Propulseur de l'identité québécoise et diffuseur de fierté.

Valeurs

Fierté – Excellence - Respect

Définitions du développement durable

Développement durable

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Loi sur le développement durable. L.R.Q., c. D-8.1.1). Les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec rappellent que la culture contribue au développement de notre société et doit être considérée comme une dimension du développement durable au même titre que les trois (3) autres dimensions, soit les dimensions sociales (mode de vie), environnementales (milieu de vie) et économiques (niveau de vie).

Écoresponsabilité

La nécessité d'intégrer à ses activités des mesures de protection de l'environnement et de réduction des impacts ainsi qu'une obligation morale d'adopter un comportement

responsable à l'égard de l'environnement. Bien que l'écoresponsabilité mette un accent particulier sur la dimension environnementale, cette responsabilité est indissociable d'un engagement social.

Équité

Une approche qui promeut des conditions justes permettant à chacun et chacune de participer pleinement à la société, et qui reconnaît que, si toute personne a le droit à un traitement équitable, tout le monde n'a pas – ou n'a pas eu – accès aux mêmes ressources, occasions ou avantages

Loi sur le développement durable : les 16 Principes directeurs

1. Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

2. Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.

3. Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

4. Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

5. Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyen.nes et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

6. Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

7. Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyen.nes et des communautés concernées.

8. Partenariat et coopération intergouvernementale

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur.

9. Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

10. Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives à prévenir une dégradation de l'environnement.

11. Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

12. Préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité des citoyens.

13. Respect de la capacité de support des écosystèmes

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

14. Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres, par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

15. Pollueur payeur

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

16. Internalisation des coûts

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Principes directeurs

La politique vise à encadrer les actions et les prises de décision du Musée en matière de développement durable en tablant sur huit (8) principes directeurs, soit les principes de santé et qualité de vie, d'équité et de solidarité sociale, de participation et engagement, d'accès au savoir, de protection du patrimoine culturel, production et consommation responsables, protection de l'environnement, ainsi que l'efficacité économique. La présente politique permettra également d'encadrer et d'orienter un éventuel plan d'action en matière de développement durable. Ces principes seront pris en compte ou ciblés directement dans le déploiement des orientations et les objectifs généraux de la politique.

1. Santé et qualité de vie

Le Musée se préoccupe de la santé physique et mentale et de la qualité de vie de son personnel en offrant des espaces et des conditions de travail adéquats. De plus, par ses activités éducatives et culturelles, le Musée vise à contribuer à améliorer la qualité de vie de la communauté dans laquelle il s'inscrit. Enfin, le Musée veille à la protection de la santé et de la sécurité de son personnel et de ses publics.

2. Équité et solidarité sociales

Le Musée porte une attention toute particulière à l'équité entre tous les membres de son personnel. La solidarité sociale, la diversité culturelle, l'exclusion sociale ainsi que l'équité intra et intergénérationnelle sont au cœur de ses préoccupations. Il est également sensible aux personnes en situation d'exclusion sociale.

3. Participation et engagement

Le Musée encourage la participation de son personnel, de ses publics et des membres de sa communauté et leur engagement face à ses activités de développement durable, dans un souci de participation citoyenne transparente. Il encourage la coproduction d'activités éducatives et culturelles afin de susciter des collaborations participatives avec le milieu. Les actions du Musée s'inscrivent dans l'esprit de l'action communautaire axée sur les valeurs d'entraide, de solidarité et de développement des capacités collectives.

4. Accès au savoir

La connaissance est un outil privilégié pour susciter l'adhésion aux valeurs et aux principes du développement durable et pour prendre des décisions éclairées. L'accès au savoir favorise l'éducation des publics aux impacts de nos actions ainsi que leur sensibilisation au développement durable. Le Musée valorise l'accès au savoir en partageant ses compétences tout en optant pour des approches innovantes et interactives.

5. Protection du patrimoine culturel

Le Musée, propriétaire d'un lieu classé immeuble patrimonial et d'une collection classée objets patrimoniaux, assure l'identification, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel québécois, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent, et ce, dans un esprit de pérennité. Le Musée s'est doté d'une politique de gestion des collections afin d'assurer l'efficacité en matière de collectionnement, de conservation, de documentation et d'accessibilité des collections.

6. Production et consommation responsables

Le Musée est à l'affût des nouveautés en matière de modes de production et de consommation afin de limiter l'empreinte environnementale de ses activités. Il est à l'affût de nouveaux modes de production et de consommation afin d'opérer de façon responsable. Le Musée vise une utilisation optimale et intelligente des ressources. Il privilégie l'achat local, encourage le réemploi du matériel de même que le recyclage. Les matières dangereuses (peinture, vernis ou autres produits chimiques) sont déposées dans un centre de récupération. Le Musée encourage l'utilisation d'ampoules DEL à faible consommation énergétique ainsi que la fermeture de l'éclairage dans les locaux lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7. Protection de l'environnement

Le Musée vise à optimiser l'utilisation des ressources en privilégiant la réduction à la source et la réutilisation et à assurer une gestion responsable des matières résiduelles.

8. Efficacité économique

La pérennité du Musée est primordiale et doit se réaliser avec des suivis financiers efficaces. Le Musée vise à poursuivre sa croissance tout en assurant son futur. L'utilisation judicieuse des revenus et un suivi rigoureux des dépenses doivent guider nos actions et se faire en respect avec l'environnement.

Champs d'application

Cette politique s'applique à toutes les activités in situ et extra-muros du Musée. Les personnes assujetties à cette politique sont les administrateur.trices, le personnel et les bénévoles. À l'instar des principes de développement durable, cette politique s'inscrit dans un processus participatif sollicitant l'apport de tous et chacun. Les personnes associées à cette politique sont, quant à elles, les partenaires, les prestataires de services externes, la clientèle, les

donateur.trices ainsi que les publics. Le Musée invite les parties prenantes à lire la présente politique et à collaborer à son développement.

Objectifs de la politique

Dans un processus d'amélioration continue et dans le respect des lois, politiques, règlements et ressources financières disponibles, le Musée POP privilégie les orientations suivantes :

1. Favoriser la compréhension et l'appropriation des principes de développement durable et susciter l'engagement de l'équipe envers ceux-ci :

- 1.1 Informer et sensibiliser le personnel, les administrateur.trices et les bénévoles aux principes de développement durable;
- 1.2 Stimuler l'engagement de l'équipe à intégrer les principes de développement durable au quotidien;
- 1.3 Encourager l'équipe à sensibiliser leurs partenaires à leur tour.

2. Produire et consommer de façon responsable :

- 2.1. Assurer la pérennité du Musée dans un modèle économique responsable;
- 2.2. Réduire les impacts environnementaux des opérations et de la production des activités du Musée;
- 2.3. Tenir compte des critères écologiques dans les approvisionnements en produits courants et en matériaux d'expositions;
- 2.4. Favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au sein du Musée;
- 2.5. Appliquer le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);
- 2.6. Privilégier l'approvisionnement en biens et services local et à moindre impact sur l'environnement;
- 2.7. Favoriser l'utilisation du numérique (réunions virtuelles) pour diminuer l'empreinte carbone.

3. Répondre aux changements démographiques :

- 3.1. Être un lieu accueillant et inclusif pour tous les types de clientèles (familles, jeunes, aîné.es, personnes à mobilité restreinte, personnes en situation d'exclusion sociale et culturelle);

- 3.2. Assurer l'accès à la culture au plus grand nombre en offrant des activités à faible coût pour les personnes démunies;
- 3.3. Encourager l'inclusion en misant sur l'ouverture, l'accueil et l'écoute ainsi que la diversité des points de vue et des publics;
- 3.4. Mettre en place des activités adaptées aux besoins des nouveaux arrivants.

4. Sauvegarder et partager le patrimoine culturel québécois

- 4.1. Assurer la conservation des collections du Musée POP;
- 4.2. Travailler à la transmission des connaissances sur les collections et les pratiques;
- 4.3. Collaborer avec ses partenaires à la diffusion de ses collections;
- 4.4. Offrir une expérience muséale accessible, inspirante, variée, innovante et engageante, mettant en vedette la culture populaire des Québécois;
- 4.5. Contribuer à mettre en valeur la culture québécoise en créant des partenariats avec le milieu touristique et d'autres institutions ou organismes culturels et patrimoniaux.

5. Favoriser la participation à la vie collective

- 5.1. Développer le rôle du Musée comme lieu d'échanges et de rassemblement autour d'enjeux culturels et sociaux liés à sa mission;
- 5.2. Créer des opportunités favorisant des retombées sociales et économiques pour les communautés locales.

Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration adopte la politique de développement durable et les versions révisées.

La direction générale rédige, met à jour et évalue la politique et les objectifs en concertation avec le comité de développement durable et le conseil d'administration. Elle est responsable de l'application de la politique et de la reddition de comptes liée à la progression de la démarche et l'atteinte des objectifs de développement durable auprès du conseil d'administration. Le comité de gestion (direction générale et responsables de département) s'assure de la mise en œuvre de la présente politique.

Le comité de développement durable est formé d'un représentant.e de chacun des services du Musée. La direction générale mandate ce comité de développement durable pour réaliser le plan d'action et l'application de la politique. Le comité sensibilise, informe et promeut le

développement durable au sein du Musée, évalue la progression des actions institutionnelles et fait rapport périodiquement de l'avancement des efforts auprès de la direction générale.

Les responsables des différents services et leurs équipes appliquent la politique selon leurs champs respectifs d'action tout en collaborant également aux efforts collectifs de promotion des orientations de la politique.

Entrée en vigueur et révision

La présente politique entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration.

Révision

La présente politique fera l'objet d'une révision à chaque trois (3) ans et ajustée au besoin (en lien avec la planification stratégique).

Plan d'action

Objectif 1 : Optimiser les rôles et responsabilités des équipes et favoriser la rétention, le recrutement, le bien-être et le perfectionnement

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
1. Réaliser un exercice de rémunération globale	Part des employés satisfaits	95 % des employés	Direction générale	X	
2. Faire découvrir les postes de chaque département avec les collègues	Nombre d'employés informés	Au moins trois activités par année	Direction générale		X
3. Favoriser la formation chez les employés	Nombre d'employés formés	1 employé formé par département	Direction générale et responsables	X	X
4. Sonder la satisfaction des employés	Part des employés satisfaits	95 % des employés satisfaits	Direction générale	X	X
5. Bonifier les avantages sociaux	Part des employés satisfaits	95 % des employés satisfaits	Direction générale		X

Objectif 2 : Doter le Musée d'une vision à long terme en développement durable et obtenir un engagement ferme des personnes dirigeantes, son personnel et ses bénévoles

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
6. Réviser la politique de développement durable	Nombre d'habitudes de consommation changées par rapport aux années antérieures	Augmentation de 15 % de nos bonnes habitudes	Direction générale	X	
7. Réaliser un plan d'action en DD 2023-2025	Plan d'action		Direction générale	X	
8. Créer un comité DD	Nombre de personnes mobilisées sur le comité	Intégrer une personne de chaque département et une personne du CA	Direction générale et responsables	X	

9. Organiser des activités de sensibilisation auprès des dirigeants, personnel et bénévoles	Nombre d'activités organisées	Au moins une activité par année	Direction générale	X	X
10. Améliorer notre note auprès de la Fondation Trois-Rivières durable	Nombre d'habitudes de consommation changées par rapport aux années antérieures	Augmentation de 10 % de notre note	Tous		X
11. Favoriser la participation et l'engagement du personnel, des publics et des membres de la communauté	Nombre de personnes mobilisées	Au moins 50 personnes	Tous	X	X

Objectif 3 : Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel lié au mandat et à la mission du Musée.

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
12. Réorganiser l'espace réserve pour une conservation des collections à long terme.	Nombre d'objets hors dimensions déplacés	100 objets	Collection		X
13. Poursuivre le collectionnement dans un objectif de développement durable	Nombre d'objets inscrits dans la base de données	50 objets par année	Collection	X	
14. Analyser les collections	Portrait à jour des collections	Ensemble des collections	Collection	X	x

Objectif 4 : Produire, consommer et disposer des déchets de façon responsable.

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
15. Élaborer une politique d'achats.	Nombre d'habitudes de consommation changées par rapport à 2022-2023	Changer au moins 2 habitudes de consommation (impressions, produits sanitaires et ménagers, ampoules)	Direction générale	X	
16. Produire un aide-mémoire pour les employés pour disposer des déchets de façon responsable.	Proportion d'erreurs de tri par rapport au niveau actuel (2023)	Réduire de 80 % les erreurs de tri	Direction générale et Communications	X	X
17. Identifier des matériaux écoresponsables pour la fabrication des expositions	Utilisation de ces matériaux dans nos expositions	Réduire de 10 % les matériaux non écoresponsable	Ress. matérielles	X	X

Objectif 5 : Renforcer les valeurs d'équité et de solidarité sociales

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
18. Offrir des activités favorisant l'inclusion (sociale et culturelle, intergénérationnelle)	Nombre de participants	Deux activités par année	Médiation culturelle		X
19. Inviter des groupes communautaires et/ou scolaire à présenter leurs créations	Nombre d'expositions temporaires	Trois expositions temporaires par année	Expositions	X	X
20. Assurer l'accessibilité physique et financière du Musée	Nombre de visiteurs	Donner 500 laissez-passer par année	Communications	X	X

Objectif 6 : Efficacité économique

Actions	Indicateur	Cible	Responsable	2023-2024	2024-2025
21. Réaliser des économies et trouver de nouveaux revenus afin d'équilibrer le budget d'opération	Économies réalisées en \$	75 000 \$ sur 2 ans	Direction générale	X	X
22. Devenir un partenaire culturel incontournable pour la vallée de la transition énergétique	Augmentation des subventions gouvernementales	250 000 \$ par année	Direction générale	X	X